

Nom de l'employeur	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
	Numéro d'identification
Adresse complète	Code postal

Année

2011

Réservé à Revenu Québec

Date

Nombre de relevés 1, 2 et 25 produits :

sur support papier	par Internet	sur support électronique
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Numéro du préparateur, s'il y a lieu

NP

1 Relevé mensuel des droits

Mois Montant des droits payés ou à payer

--

Notez que les droits comptabilisés ne tiennent pas compte des versements pour la CSST effectués à Revenu Québec.

2 Sommaire des retenues et des cotisations à verser

Cotisations au RRQ

Cotisations des employés (case B des relevés 1)	1	<input type="text"/>	
Cotisation de l'employeur	2	<input type="text"/>	3 <input type="text"/>

Cotisations au RQAP

Cotisations des employés (case H des relevés 1)	7	<input type="text"/>	
Cotisation de l'employeur	8	<input type="text"/>	9 <input type="text"/>

Impôt du Québec

Relevés 1 (case E) et relevés 25 (case I)	10	<input type="text"/>	
Relevés 2 (case J)	11	<input type="text"/>	12 <input type="text"/>

Taxe compensatoire (pour une institution financière autre qu'une société)

Salaires versés	20	<input type="text"/>	x 1,5 %	+	21	<input type="text"/>
-----------------	----	----------------------	---------	---	----	----------------------

Additionnez les montants des lignes 3, 9, 12 et 21.

Total partiel = 25

Paiements de cotisations au RRQ et au RQAP, d'impôt et de taxe compensatoire effectués dans l'année à l'aide des formulaires TPZ-1015. Le total des lignes 26 et 38 doit être égal au total de la partie 1 du sommaire.	-	26	<input type="text"/>
--	---	----	----------------------

Montant de la ligne 25 moins celui de la ligne 26.

Si le résultat est négatif, inscrivez-le entre parenthèses.

Reportez le résultat à la case 91 du bordereau de paiement à la page 3.

Cotisations au RRQ, RQAP, impôt et taxe compensatoire = 27



10Q5 ZZ 49488153

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)

Masse salariale **totale** servant à déterminer le **taux de cotisation**¹ à inscrire à la case 36. Reportez ce montant à la case 90 du bordereau de paiement à la page 3.

28

Salaires assujettis 30

Salaires exemptés (voyez le *Guide du relevé 1* [RL-1.G]) 31 – 32

Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 32 = 34 x 36 % ▶ 37

Paiements de cotisation au FSS effectués dans l'année à l'aide des formulaires TPZ-1015.

Le total des lignes 26 et 38 doit être égal au total de la partie 1 du sommaire.

– 38

Montant de la ligne 37 moins celui de la ligne 38.

Si le résultat est négatif, inscrivez-le entre parenthèses. Reportez le résultat à la case 92 du bordereau de paiement à la page 3.

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS) = 39**Cotisation pour le financement de la Commission des normes du travail (CNT)**²

Reportez le montant de la ligne 41 à la case 93 du bordereau de paiement à la page 3.

Rémunérations assujetties (calculées sur la version 2011 du formulaire LE-39.0.2) 40 x 0,08 % ▶ 41

Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)³

Masse salariale, si supérieure à 1 000 000 \$ 50 x 1 % ▶ 51

Dépenses de formation admissibles. Remplissez la grille de calcul ci-dessous. – 52

Montant de la ligne 51 moins celui de la ligne 52. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la case 94 du bordereau de paiement à la page 3. **FDRCMO** = 53

Ajoutez (ou soustrayez) les montants des lignes 27, 39, 41 et 53.

Si le résultat est négatif, inscrivez le remboursement à la ligne 71. **Si le résultat est positif**, inscrivez le solde à payer à la ligne 72. Tout solde impayé peut entraîner des intérêts et une pénalité.**Solde** = 70**Remboursement** 71**Solde à payer** 72**3 Signature**

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les relevés 1, 2 et 25 sont exacts et complets.

Nom et fonction du signataire

Signature

Date

Ind. rég.

Téléphone

Poste

Grille de calcul – Dépenses de formation admissibles reportables⁴

Solde des dépenses de formation admissibles reporté des années antérieures 75

Dépenses de formation admissibles de l'année courante + 76

Ajoutez les montants des lignes 75 et 76. = 77

Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation de la ligne 51. Reportez-le à la ligne 52. – 78

Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78 **Solde des dépenses de formation admissibles reportable aux années postérieures** = 79

10KL ZZ 49487576

Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur

Numéro d'identification : _____

Année

2011

Renseignements

Vous devez nous retourner, **au plus tard le 29 février 2012**, ce sommaire dûment rempli et la copie 1 des relevés 1, 2 et 25 pour l'année 2011. Cependant, si vous transmettez ces relevés par Internet ou sur support électronique (cédérom ou DVD), retournez-nous le sommaire (sur support papier ou par Clic Revenu – Entreprise) sans les relevés. Voyez la partie 6.1 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Si vous produisez plus de 50 relevés (déclarations de renseignements) d'un même type pour une année civile vous avez l'obligation de transmettre ces déclarations par voie électronique (Internet), **en format XML**. Pour plus de renseignements sur les moyens de transmission électronique, visitez notre site Internet au www.revenuquebec.ca.

Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise en 2011, vous devez plutôt produire ce sommaire et les relevés 1, 2 et 25 dans les 30 jours suivant la date de la cessation des activités de l'entreprise. De même, si vous cessez de façon définitive de faire des paiements sans toutefois cesser d'exploiter votre entreprise, vous devez produire ce sommaire et ces relevés au plus tard le 20^e jour du mois suivant celui de votre dernier paiement. Voyez la partie 6.2 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Si le montant de la case 95 du bordereau de paiement est inférieur à 2 \$, vous n'avez rien à payer. Sinon, vous devez effectuer votre paiement soit par

Internet, soit par guichet automatique, soit par chèque ou mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Pour de plus amples renseignements, voyez la partie 6.9 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G).

La Loi sur l'administration fiscale prévoit des pénalités si vous produisez les formulaires de paiement, les relevés et les sommaires correspondants en retard ou dans un format incorrect.

Notes

1. Pour déterminer votre masse salariale totale et votre taux de cotisation au FSS, consultez la partie 6.6 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G).
2. Pour connaître la date de paiement de la cotisation pour le financement de la CNT, voyez la partie 6.7 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G).
3. Pour connaître la date de paiement de la cotisation au FDRCMO, voyez la partie 6.8 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G).
4. Si vous demandez le crédit d'impôt pour francisation ou formation dans les secteurs manufacturier, forestier et minier, vous devez modifier la grille de calcul des dépenses de formation admissibles reportables sur les années postérieures. Voyez la partie 6.8.2 du *Guide du relevé 1* (RL-1.G) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Important

Veillez remplir les pages 1 et 2 et les retourner avec le bordereau de paiement et le paiement, s'il y a lieu.

Le bordereau de paiement ci-dessous ne doit pas être utilisé pour verser des sommes pour la CSST. Vous devez plutôt utiliser le formulaire *Paiement des retenues et des cotisations de l'employeur* (TPZ-1015.R.14.1 à 4, selon votre fréquence de paiement) que nous vous avons fait parvenir.



PBLA ZZ 80667665

N'attachez rien au bordereau de paiement. ✂

Revenu
Québec

Bordereau de paiement

Année

2011

RLZ-1.S (2011-10)



90. Masse salariale totale (FSS) [ne pas inclure à la case 95]	91. RRQ, RQAP, impôt et taxe compensatoire (ligne 27)	+ 92. FSS (ligne 39)
+ 93. CNT (ligne 41)	+ 94. FDRCMO (ligne 53)	= 95. Total (cases 91 à 94)

Joignez votre chèque ou votre mandat à ce bordereau de paiement.